

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 créant la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées du 17 décembre 2015 actualisant la convention de mutualisation signée avec la Ville de Pau ;

Vu la délibération du conseil municipal du 21 décembre 2015 actualisant la convention de mutualisation signée avec la Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées ;

Considérant que, au sein du Département Sécurité, relation citoyens et développement digital Monsieur Pascal MERCIER est Directeur Général Adjoint, Madame Nathalie MASSOU-FONTENEL est Directrice Prévention et sécurité publique, Monsieur Pascal LAGLEYSE est Adjoint par intérim de la Directrice Prévention et sécurité publique, Madame Sandrine LISO est chef de service Occupation du domaine public, Madame Sophie LESUR LE GUINER est Directrice Accueils, modernisation et citoyenneté, Monsieur Thierry AMBROSINI est Directeur Qualité, innovation, pilotage et prospective, Madame Dany HOARE est Directrice Vie des quartiers, politique de la ville et emploi des territoires ;

Considérant que au sein de la Direction Vie des quartiers, politique de la ville et emploi des territoires, Madame Sylvia MICHE est Adjointe à la Directrice et que Madame Cécile Bechon est Chef de service Emploi et Valorisation des Compétences Territoriales ;

Considérant que, au sein de la Direction Accueils, modernisation et citoyenneté, Madame Mabelle GIRAL est Adjointe à la Directrice ;

Considérant que, au sein de la Direction du Numérique, Monsieur Loïc DURAND est chef de la Mission Production et Exploitation de la Donnée, Monsieur Michel HONTANG est chef de la Mission Production et Exploitation de la Donnée, Monsieur Clément Farrugia est chef de la Mission Guichets et Services Numériques, Madame Nathalie BARRAQUE est Responsable de Section, Monsieur Olivier BRICHE est chef de la Mission Réseaux Très Haut Débit ;

Considérant qu'il convient de leur donner délégation de signature afin de faciliter le fonctionnement du département Sécurité, relation citoyens et développement digital, ainsi qu'aux Directeurs, Directeurs adjoints et chefs de services dudit département ;

ARRETE :

Article 1 – L'arrêté du 15 avril 2022 attribuant délégation de signature, en l'absence de Monsieur Christophe COLOMBEL, Directeur Général des Services, et de Monsieur Pascal MERCIER, Directeur Général Adjoint du département Sécurité, relation citoyens et développement digital, aux chefs de services qui y sont énoncés, est abrogé.

Article 2 – Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, aux agents identifiés dans le document ci-joint, pour, en l'absence de Monsieur Christophe COLOMBEL, Directeur Général des Services, et de Monsieur Pascal MERCIER, Directeur Général Adjoint du département Sécurité, relation citoyens et développement digital, signer les actes qui y sont énoncés.

Article 3 – La signature devra être accompagnée du prénom, nom et qualité des bénéficiaires de la présente délégation.

Article 4 – En application des dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le 19 janvier 2023

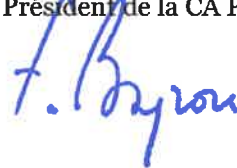
SLO

ID : 064-200067254-20230117-17_01_23-AR

Article 5 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Communauté d'Agglomération, et publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération et transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques. Une ampliation en sera ensuite remise aux intéressés ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Fait à Pau, le **17 janvier 2023**

François BAYROU
Président de la CA Pau Béarn Pyrénées



de M. MERCIER et en ce qui concerne leur direction respective :

Dispositions communes

Passation des marchés publics et accords cadres relevant des services du département sécurité, relations citoyens et développement digital

- les demandes de devis
- pour tous les marchés passés par voie de procédure adaptée d'un montant inférieur à 90 000€ HT
 - Demandes de pièces administratives
 - Demandes de précisions
 - Négociations

- Sophie Lesur Le Guiner (en son absence Mabélie Giral)
- Thierry Ambrosini
- Nathalie Barraque
- Nathalie Massou-Fontenel (en son absence Pascal Lagleyse)
- Cyrille Fraize
- Dany Hoare (en son absence Sylvia Miché)

Exécution des marchés publics et accords cadres relevant des services du département sécurité, relations citoyens et développement digital

- bons de commande pour les marchés de travaux, fournitures courantes et services, quel que soit leur montant

Jusqu'à 90 000€ HT :

- Sophie Lesur Le Guiner (en son absence Mabélie Giral)
- Thierry Ambrosini
- Nathalie Barraque
- Nathalie Massou-Fontenel (en son absence M. Pascal Lagleyse)
- Cyrille Fraize
- Dany Hoare (en son absence Sylvia Miché)

Dans la limite de 20 000€ HT :

- Nathalie Barraque
- Olivier Briche pour la mission réseau très haut débit

Dans la limite de 5 000€ HT :

- Clément Farrugia (en l'absence de Mme Nathalie Barraque)

- les ordres de service
- les bons de livraison
- la décision de validation de l'actualisation, la révision ou l'ajustement des bordereaux des prix unitaires des marchés à bons de commande
- l'ensemble des documents relatifs à la réception des travaux (opérations préalables, procès-verbaux de réception, etc)
- les procès verbaux d'admission provisoire et définitive en matière de fournitures courantes et de services
- les décomptes généraux définitifs
- les décisions prononçant la libération des sûretés, notamment les retenues de garantie et les mainlevées de caution
- les comptes rendus de chantier en maîtrise d'œuvre interne et externe
- les déclarations d'intempéries
- l'attachement des travaux
- la certification du service fait
- le déclenchement de l'avance forfaitaire
- les certificats pour références d'entreprises

- Sophie Lesur Le Guiner (en son absence Mabélie Giral)
- Thierry Ambrosini
- Nathalie Barraque
- Nathalie Massou-Fontenel (en son absence M. Pascal Lagleyse)
- Dany Hoare (en son absence Sylvia Miché)
- Cyrille Fraize

- les notices de sécurité et d'accessibilité
- les décisions du collège inter entreprises de sécurité de santé et conditions de travail
- les bordereaux de suivi de déchets
- les documents relatifs aux missions de sécurité et protection de la santé et contrôle technique
- les réponses aux déclarations de travaux et de déclarations d'intention de commencer les travaux
- les demandes de déclarations de travaux et de déclarations d'intention de commencer les travaux
- les certificats administratifs
- agréeer les sous-traitants, répondre aux réclamations des entreprises et à leurs offres de services

- Sophie Lesur Le Guiner (en son absence Mabélie Giral)
- Thierry Ambrosini
- Nathalie Barraque
- Nathalie Massou-Fontenel (en son absence M. Pascal Lagleyse)
- Dany Hoare (en son absence Sylvia Miché)
- Cyrille Fraize

Autres documents entrant dans le cadre du département sécurité, relation citoyens et développement digital

- les ordres de mission des agents du département
- les comptes-rendus d'entretiens professionnels annuels des agents
- les états estimatifs et définitifs de frais de déplacements des agents du département
- les autorisations de départ en stage et formation des agents du département
- les appels de versements de subventions dans le cadre de dispositifs approuvés par l'organe délibérant
- les lettres de notification des arrêtés, décisions et délibérations
- la réception des actes d'huissiers
- les réponses négatives aux demandes des usagers
- les états des heures supplémentaires
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, en l'absence de l'autorité délégante
- les déclarations d'accidents
- les états d'indemnités kilométriques
- la délivrance des expéditions du registre des arrêtés et des délibérations, la certification conforme des arrêtés, décisions et délibérations
- les réponses négatives aux demandes de prêts de matériels ou de salles ;
- les lettres de transmission des factures relatives au paiement des prestations effectuées par la communauté d'agglomération ;
- Subventions aux associations :
 - les lettres accusant réception des demandes de subventions
 - les demandes de pièces complémentaires dans le cadre de l'instruction des demandes de subventions ;
 - les conventions de financement et leurs avenants
- les attestations de fin de projet
- les certificats administratifs en cas de remboursement des usagers
- la réception des actes d'huissiers

- Sophie Lesur Le Guiner (en son absence Mabélie Giral)
- Thierry Ambrosini
- Nathalie Barraque
- Nathalie Massou-Fontenel (en son absence M. Pascal Lagleyse)
- Dany Hoare (en son absence Sylvia Miché)
- Cyrille Fraize

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**DIRECTION DU NUMERIQUE****Mission Production et Exploitation de la Donnée**

- les procès-verbaux d'alignement
- les procès-verbaux de bornage
- les documents modificatifs du parcellaire cadastral
- les conventions de partenariat sans implication financière

- Nathalie Barraque
- Michel Hontang
- Loïc Durand

DIRECTION PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUEService Occupation du domaine public :

- les permissions de voirie liés aux travaux de voirie et courriers accompagnant ces autorisations ;
- les courriers relatifs au paiement des redevances et autres droits et taxes ;
- les courriers relatifs à la gestion et aux emplacements des cirques
- les courriers d'attente ou d'accusé de réception ;
- les accords techniques ;
- l'abrogation et le retrait d'autorisations d'occupation du domaine public ;
- les certificats d'affichage ;
- les courriers relatifs au respect du règlement de voirie communautaire ;
- l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des arrêtés communautaires ;
- les avis formulés en tant que gestionnaire de la voirie communautaire sur demande des communes dans le cadre des demandes d'autorisations d'urbanisme ;
- les formulaires d'indication de l'identité et de l'adresse de la personne physique conduisant un véhicule communautaire sanctionné dans les conditions de l'article L.121-6 du code de la route
- signature des arrêtés d'autorisation de stationnement des taxis ;
- gestion de la commission de concertation des taxis : notification des arrêtés relatifs à la cession des licences de taxis ;
- les arrêtés et courriers relatifs au volet disciplinaire de la profession de taxis ;

Monsieur Nathalie Massou-Fontenel
(en son absence, M. Pascal Lagleyse et Mme Sandrine Liso)

DIRECTION VIE DES QUARTIERS, POLITIQUE DE LA VILLE ET EMPLOI DE TERRITOIRE

-les courriers aux partenaires ou aux institutions, notamment les courriers de demande de renseignements, les lettres de demande de partenariat sur des projets, des actions, les invitations à des réunions

-les correspondances générales avec les usagers, notamment les réponses aux demandes, les lettres générales d'informations, les demandes de rendez-vous ;

-les réponses aux invitations des associations, partenaires ou institutions ;

-dans le cadre des appels à projets pour lesquels la CAPBP reçoit des financements FSE+ (notamment PLIE Pau Pyrénées, Plan Réalité Emploi, Plateforme mobilité...), la signature électronique :

- des demandes de subventions
- des conventions liées aux demandes de subventions
- des bilans liés aux demandes de subventions

Dany Hoare (en son absence Sylvia Miché)

Dany Hoare (en son absence Sylvia Miché et Cécile Bechon)

MISSION GENS DU VOYAGE

-les correspondances diverses avec les entreprises dans le cadre de l'exécution d'un marché (demandes d'intervention, réclamations, ...)

-les attestations de domicile des gens du voyage ;

-Cyrille Fraize

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le 19 janvier 2023



ID : 064-200067254-20230117-17_01_23-AR